

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/05/2016

L'an deux mille seize le 17 mai 2016 à 18 h30, le Conseil Municipal de Rumingham s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jacques HAUTECOEUR, suite aux convocations en date du 6 mai 2016.

Étaient présents : M. HAUTECOEUR Jacques – M. PIQUET Daniel – M. WESSE Francis - Mme BRICE Elodie - Mme THOMAS Hélène - M. TURBOT Pascal – Mme DUFOUR Patricia – M. DECAIX Ghislain – M. BREGNARD Benoit – M. WACSIN Christian – Mme RENAULT Corinne – Mme PIRLOT Céline- Mme DELHELLE Corinne- M. VERQUERE Gérard – Mme SYNAVE Patricia – M. BOIDIN François

Étaient absents représentés : M. BRUN Gilles qui a donné pouvoir à M. Jacques HAUTECOEUR
Mme GOOSSENS Sylvie qui a donné pouvoir à M. VERQUERE Gérard
Mme MALAS Catherine qui a donné pouvoir à M. WACSIN Christian

Madame THOMAS est élue secrétaire

OBJET : Complément tarifs A.L.S.H. 2016

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir délibérer sur un complément de tarifs du CLSH 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs suivants :

TARIFS à la SEMAINE de 5 jours

| Famille non imposable | Famille avec 1 Enfant | Famille avec 2 Enfants | Famille avec 3 Enfants | Famille avec 4 Enfants |
|---|--------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Ruminghémois 9H-12H et 14H-17H sans repas | 30 € | 56 € | 81 € | 88 € |
| Extérieurs 9H-12H et 14H-17H sans repas | 62 € | 117 € | 170 € | 177 € |

| Famille imposable | Famille avec 1 Enfant | Famille avec 2 Enfants | Famille avec 3 Enfants | Famille avec 4 Enfants |
|---|--------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Ruminghémois 9H-12H et 14H-17H sans repas | 31 € | 58 € | 84 € | 91 € |
| Extérieurs 9H-12H et 14H-17H sans repas | 64 € | 121 € | 176 € | 183 € |

Les enfants accueillis chez leurs Grands Parents Domiciliés à Rumingham bénéficient du tarif Ruminghémois
Un Camp d'une semaine sera organisé au prix de 125 € par enfant.

Pour les personnes qui ne présenteront pas l'avis d'imposition, le tarif « famille imposable » sera systématiquement appliqué.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

OBJET : A.L.S.H. 2016

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une convention sera signée entre la commune de Rumingham et l'Association La Note Bleue confiant la gestion du Centre de Loisirs pour la période d'été du 11 juillet au 12 août inclus.

Cette convention fixe les modalités du Centre de Loisirs ainsi que les procédures de suivi financier (budget exécuté et pièces justificatives communiquées à la mairie)

Pour l'année 2016, Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de confier la gestion du centre de loisirs à cette association.

L'association la Note Bleue a proposé à la Commune un budget prévisionnel dont le montant s'élèvera au maximum à la somme de 7000 € pour l'animation éducative et pédagogique de l'accueil de loisirs sans hébergement.

Les frais de fonctionnement seront réglés par la Commune. Ils comprennent la rémunération du personnel communal et les frais de personnel recruté par la Note Bleue. Cet effectif variera en fonction du nombre d'inscription.

Les frais d'alimentation, de sortie et de petits matériels seront assumés par la Commune.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre du contrat enfance jeunesse signé entre la commune de Rumingham et la Caisse d'Allocations Familiales de Calais, la commune bénéficiera d'une subvention de cet organisme en fonction des dépenses supportées par la commune.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal :

- D'accepter de confier la gestion du centre de loisirs pour la période 2016 à l'association La Note Bleue
- D'approuver le budget du centre de loisirs tel qu'il est proposé.
- D'approuver la participation maximum de la Commune à hauteur de 7 000 € à l'Association La Note Bleue
- Dit que ce montant est prévu au budget primitif 2016 à l'article 6574
- De l'autoriser à signer pour l'année 2016 une convention entre la Commune et l'association la Note Bleue, prévoyant les modalités de déroulement et de suivi financier du centre de loisirs.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal acceptent ces propositions à l'unanimité.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

Objet : occupation salle multi-activités par l'association « Full contact club holquois »

Depuis octobre 2014, la municipalité de Rumingham met à disposition la salle de sport au club de boxe « Full Contact Club Holquois »

Il a été convenu que le club verse la somme de 400 euros chaque saison (octobre à juin) pour la mise à disposition de la salle lors du vote du conseil municipal le 24 septembre 2014.

Pour la période d'octobre 2015 à juin 2016, le club de boxe «Full contact Club Holquois » est dans l'impossibilité de verser la somme convenue de 400 € et propose d'en payer la moitié soit 200 € et d'effectuer des travaux d'intérêts publics en contrepartie des 200 € que le club est dans l'incapacité de payer.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Après délibération, le conseil municipal, avec 13 voix Pour, 2 Contre et 4 Abstentions

-accepte que les membres du club effectuent 14 heures de travaux d'entretien ce que le Président du club Monsieur MANSEL accepte formellement et s'engage avec les membres de son club à effectuer ces travaux avant le 30 juin de chaque année.

-autorise Monsieur le Maire à signer la convention

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

Objet : Travaux 2016

La séance ouverte, Monsieur le Président fait part à l'assemblée que suite à l'ouverture des plis le 04 mai 2016 concernant les travaux à l'ancienne mairie et les travaux de voirie, la commission d'appel d'offres propose les entreprises suivantes :

Travaux à l'ancienne mairie :

| | | |
|---|------------------|-------------------|
| Lot 1 isolation et toiture : | COEXIA ENVELOPPE | H.T.: 30 340.61 € |
| Lot 2 menuiseries extérieures : | J.MENUISERIE | H.T : 2 930.00 € |
| Lot 3 isolation murale,placage,agencement | J.MENUISERIE | H.T. : 5 270.50 € |

Travaux voirie 2016 :

| | | |
|-------------------------------------|-------------|--------------------|
| Lot 1 – La Place | ALLIANCE TP | H.T. : 20 822.90 € |
| Lot 2 –Rue du centre | ALLIANCE TP | H.T. : 20 276.60 € |
| Lot 3- Rue St-Antoine Partiellement | SOTRAPAC | H.T. : 19 960.00 € |
| Lot 4 –Voirie cimetièrre | MARMIN TP | H.T. : 21 000.00 € |
| Lot 5 – Rue du Cup optionnelle | SOTRAPAC | H.T. : 9 452.00 € |

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ces choix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité valide la proposition de la commission d'appel d'offre et retient les entreprises ci-dessus.

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

Objet : Récompense aux bacheliers

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer sur l'octroi d'une récompense aux étudiants ayant été reçu au baccalauréat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas octroyer de récompense aux bacheliers par 17 voix et 2 abstentions.

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

Objet accord subvention départementale

En préalable à la réunion, Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour rajouter ce point à l'ordre du jour. Le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal qu'une subvention de 15 000 € a été allouée à la commune pour les travaux de réfection totale des voies communales par le Département. Il demande au Conseil municipal de bien vouloir donner leur accord pour l'octroi de cette subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte cette participation départementale.

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

Objet : Subvention école de musique de la Hem

En préalable à la réunion, Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour rajouter ce point à l'ordre du jour. Le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord.

La séance ouverte Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande de subvention de fonctionnement émanant de l'école de musique de la Hem.

En effet pour pouvoir fonctionner cette école a besoin de subventions des communes souhaitant en faire partie et sollicite une participation de notre commune d'un montant de 700 €.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour le versement de cette subvention d'un montant de 700€.

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

Objet : DM N°1 Cession de droit

En préalable à la réunion, Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour rajouter ce point à l'ordre du jour. Le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord.

Il demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer sur cette décision modificative.

| | Dépenses Diminution de crédits | Dépenses Augmentation de crédits |
|---|-----------------------------------|-------------------------------------|
| D 2051 : concessions et droits similaires | | 7 000.00 € |
| Total D20 : Immobilisations incorporelles | | 7 000.00 € |
| | | |
| D 2151 : réseaux de voirie | 7 000.00 € | |
| Total D21 : immobilisations corporelles | 7 000.00 € | |
| | | |
| TOTAL INVESTISSEMENT | 7 000.00 € | 7 000.00 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte cette décision.

Fait et délibéré à Rumingham, les jour mois et an susdits.

Projet d'Aménagement et de développement durable :

Monsieur le Maire expose le projet développé par le cabinet mandaté par la CCRA dans le cadre de l'élaboration du PLU Intercommunal. Le projet définitif fera l'objet d'un vote lors du prochain conseil avant d'être adopté par la CCRA.

Questions diverses :

- **Emploi d'avenir**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il cherche à recruter un employé communal dans le cadre du dispositif emploi d'avenir.

- **Boulangerie:**

Monsieur Verquère demande ce que va devenir la boulangerie ainsi que la brasserie « le coucou ». La boulangerie est en liquidation judiciaire. Le propriétaire des bâtiments dit suivre de très près cette liquidation et souhaiterait (ainsi que le conseil municipal) une reprise rapide par un nouvel exploitant. En ce qui concerne l'ex-coucou, des travaux de réhabilitation sont en cours avant une réouverture prochaine.

- **Travaux de fauchage**

Plusieurs conseillers demandent dès maintenant le fauchage des bords de route. Ces travaux débiteront début juin.